

# Communiqué de presse

## **Réunion du Conseil municipal du 02 juin 2016 :**

### **Lys Haut Layon : une commune nouvelle à 100 % fibre optique dans les 5 ans**

Après la baisse des impôts décidée lors de sa séance du 14 avril 2016, le Conseil municipal de Lys Haut Layon doit se prononcer sur le périmètre et la composition de la future Communauté d'agglomération du Choletais élargie, la couverture à 100 % de son territoire en fibre optique, le contrat de bail de la maison de Santé Lys Haut Layon pour une entrée des professionnels au 1<sup>er</sup> juillet, le lancement des travaux du lotissement développement durable à Tigné et le vote des budgets supplémentaires.

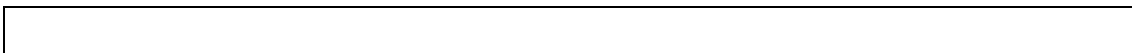
**Vihiers, Lys Haut Layon, le 02 juin 2016 :** Le Conseil municipal de la commune nouvelle va aborder lors de sa séance du 02 juin plusieurs points importants.

- **Coopération intercommunale : vote du projet de périmètre et composition du Conseil de Communauté :**

Suite à l'adoption du schéma de coopération intercommunale en janvier dernier, les élus de Lys Haut Layon et les représentants de la CAC ont programmé de nombreuses réunions pour préparer la création de la nouvelle agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Afin de permettre une plus grande représentation des communes, il est proposé au Conseil une répartition des sièges selon un accord local. Ainsi, Lys Haut Layon obtiendrait 5 sièges, ce qui lui assurera d'être la deuxième délégation d'élus communaux au sein de cette Assemblée.

Au-delà de l'approbation de la composition et du périmètre de cette instance, le travail se poursuit sur les compétences exercées par la future agglomération dans le but d'avoir une structure opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier prochain.



- **Aménagement numérique : une couverture à 100 % en fibre optique du territoire d'ici 5 ans**

Après plusieurs réunions organisées avec les représentants du Syndicat mixte ouvert Aménagement numérique, de la CAC, du Bocage et du Vihiersois, il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'aménagement numérique de son territoire. La conférence municipale propose de retenir la couverture intégrale de son territoire dans les 5 années après avoir étudié des scénarii alternatifs de couverture partielle. Elle considère cet enjeu prioritaire tant sur le plan de l'attractivité de son territoire que pour le bien être de l'ensemble de ses habitants. L'effet de la création de la commune nouvelle permet ainsi de faire bénéficier de la fibre optique à certains secteurs à la densité de population faible. Par conséquent, il n'existerait plus de zone blanche numérique lorsque le déploiement serait effectif. L'engagement financier avoisinerait les 6 millions d'euros, représentant 200 000 € annuels pendant 40 années, charge que la collectivité Lys Haut Layon peut financer par le regroupement des sept communes fondatrices.

- **Maison de Santé Lys Haut Layon : les professionnels de Santé entrent le 1<sup>er</sup> juillet 2016**

Les travaux de la Maison de Santé Lys Haut Layon se terminent au mois de juin afin que les Professionnels de Santé puissent déménager au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Cet équipement a pour objectif de maintenir une offre de soins de qualité et de faire bénéficier aux patients et aux Professionnels de Santé d'un confort de travail dans un bâtiment moderne et peu énergivore.

Après plusieurs rencontres entre les Professionnels de Santé et les représentants de Lys Haut Layon, il est proposé au Conseil de se prononcer sur le projet de bail d'une durée de 6 ans pour un loyer TTC de 9 € le m<sup>2</sup>. Il est à noter que la collectivité a été retenue par les Professionnels pour réaliser la prestation Ménage des parties communes. Il faut savoir enfin que le financement du bâtiment est couvert par le produit des loyers générés. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'exonération totale de la part communale de taxe foncière sur ce bien. A ce titre, un courrier de demande d'exonération de la part départementale a été adressé au Conseil départemental dans le but de soutenir le maintien de l'offre de soins dans les territoires ruraux.

- **Budgets supplémentaires : prise en charge des nouveaux investissements et lancement de travaux**

La commune a prévu plus de 10 500 000 € d'investissement tous budgets confondus en 2016. Sur ce montant total, le Conseil doit se prononcer lors de la séance du 02 juin 2016 sur deux dossiers.

### **1. Prise en charge de nouveaux investissements :**

Le Conseil municipal doit se positionner sur les budgets supplémentaires et les nouveaux investissements. Ainsi est déjà provisionné près de 250 000 € pour le déploiement de la fibre optique et la construction d'une nouvelle déchetterie.

### **2. Lancement des travaux budgétisés :**

Le Conseil est amené à se prononcer sur différents investissements prévus dans le budget 2016 :

- 150 000 € de travaux dans les prochaines semaines pour les effacements de réseaux et la rénovation d'éclairage public
- Choix des entreprises retenues pour le lotissement « développement durable » à Tigné pour un lancement des travaux à la rentrée
- Lancement de l'appel d'offres pour la construction des bâtiments relais dans le domaine économique